Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel
N° spécial
hors série
Décembre 2004

LOLF et THELOT vont en bateau

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage MELUN CDIS

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 01/12/2004

Connaissez-vous la LOLF ?

La *Quinzaine Universitaire* de notre syndicat vous a récemment exposé en détail les tenants et aboutissants de cette **L**oi **O**rganique relative à la **L**oi de **F**inances, mais, avouez-le, vous avez trouvé cela bien technique ... et, pour tout dire, fort ennuyeux.

Il n'empêche : cette loi, initiée sous le gouvernement de Laurent FABIUS, et votée, à la quasi unanimité de nos parlementaires, sous celui de Jean-Pierre RAFFARIN, entrera en application dans les mois qui viennent, *et vous en subirez les effets très rapidement.*

De quoi s'agit-il ?

Cette réforme - dixit notre ministère - était devenue " incontournable ", la France en général et l'Éducation nationale en particulier étant déjà, paraît-il, très " en retard " sur nos partenaires européens.

Elle se veut d'esprit " libéral " et s'inspire, dixit toujours le MEN, " du mode de fonctionnement des entreprises " ...

Si vous pensiez qu'il s'agissait simplement d'une nouvelle façon, purement technique, de présenter le budget de notre ministère, ... eh bien vous aviez tout faux !

Il nous est impossible de résumer une telle révolution en quelques lignes, et nous nous contenterons d'évoquer certains points forts.

Votre " petite entreprise ", dans cette LOLF libérale ? **Votre établissement**, bien sûr. Votre " patron " ? **Votre chef d'établissement**. Votre inspecteur ou votre " contremaître ", qui vous jugera sur la façon dont vous aurez rempli votre " contrat " bisannuel ? **Encore votre chef d'établissement** ! L'autorité qui vous proposera - ou non ! - pour une promotion ? **Toujours votre chef d'établissement**, qui aura, lui aussi, à rendre des comptes ... sur les résultats de son " établissement - entreprise " et " touchera " son budget d'après ces objectifs, et d'après ces résultats ...

Somme toute, c'est la logique de la Dotation Horaire Globale, version libérale, que l'on pousse ainsi aujourd'hui à son maximum : voici une enveloppe financière, définissez vous-mêmes votre " projet " - en clair : choisissez vous-mêmes le doigt de la main que vous allez vous couper - il y a encore tellement d'options " non rentables " ... et vous serez jugés sur les critères que vous aurez vous-mêmes établis.

Pervers, mais astucieux, non ?
Disons même **astucieux PARCE QUE pervers** !

Suite page 4 - - -

81 / 54 / 75 0 *OS IdF2 – 77*
M. NORBERT REBMANN
19 CHEMIN DE CHELLES
77410 CLAYE SOUILLY
CLAYE SOUILLY CC T1

Éditorial ... La LOLF ...	p. 1
Le rapport THELOT	p. 2
Éditorial ... suite et fin ...	p. 4
Bilan de rentrée à Créteil	p. 4
Notation administrative	p. 4
Le Lundi de Pentecôte	p. 5
Hors Classes	p. 5
Le Mouvement 2005	p. 5
Consultez SNALC Internet !	p. 5
Cotisation Adhésion	p. 6

Directeur de publication
Jean-Claude GOUY
2, allée des Souches Vertes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Imprimeur
Imprimerie Couturier
29, rue Jean-Jaurès
77410 CLAYE-SOUILLY

Bulletin Bimestriel de liaison

N°127

octobre 2004

AISNE OISE SOMME

SNALC CSEN

ISSN: N° 0750-4136
Prix au numéro: 0,15 €

SYNDICAT NATIONAL DES LYCEES ET COLLEGES

Sommaire

Page 1: Editorial, les propositions THELOT, calendrier de la réforme annoncée.

Page 2: Propositions THELOT (suite), revue de presse, la nouvelle classe de troisième à la rentrée 2005.

Calendrier de la réforme annoncée: «scénario noir»:

◆**12 octobre 2004**: le rapport en version provisoire de la Commission nationale du débat sur l'école sera remis au Premier Ministre: il servira de base à la préparation d'une Loi d'orientation pour l'école en remplacement de la Loi Jospin du 14 juillet 1989.

◆**Printemps 2005**: débat au Parlement sur la proposition de la Loi d'orientation.

◆**Automne 2005**: vote de la Loi à l'Assemblée Nationale.

◆**Septembre 2005**: mise en application de la nouvelle Loi d'orientation sur l'école: les propositions THELOT s'imposent au monde des enseignants: **26 heures dans les EPLE!**

Nous n'avons que quelques mois pour réagir, nous mobiliser , dire NON aux propositions néfastes de la commission THELOT et gagner ce combat!

ATTENTION:

DATE LIMITE DES DEMANDES DE MUTATION INTER-ACADEMIQUE : 10 DECEMBRE 2004.

SPECIAL PROPOSITIONS THELOT

Jamais, depuis longtemps, notre métier n'avait été aussi en danger! Même **Claude ALLEGRE** n'avait pas osé aller aussi loin! Allons-nous finir par le regretter? Certes non, mais les propositions **THELOT,** faisant suite au Grand débat de l'année passée ont pour résultat unique l'augmentation du temps de présence des professeurs dans les établissements scolaires. C'est vrai, nous avons tellement d'avantages par rapport aux autres et c'est tellement facile de nous attaquer que l'opinion publique sera de toute manière contre nous! Alors **n'hésitons pas! Défendons-nous! Le Printemps, cette fois, sera réellement chaud**. Vous pouvez compter sur le **SNALC** de Picardie pour vous défendre. Nous allons mettre tout notre poids et toutes nos volontés pour gagner cette bataille car **c'est la bataille du bon sens** contre l'ineptie du Ministère FILLON!

Martial Cloux
président du SNALC de Picardie

Premier axe: redéfinir les missions de l'enseignant:

La commission THELOT propose une nouvelle approche du métier d'enseignant:

◆ mieux prendre en compte la réalité du public scolaire et définir de nouvelles missions autres que l'enseignement, dont les fonctions "éducatives" telles que le soutien, les conseils, le remplacement des collègues absents;

◆ définir de nouveaux statuts et notamment des nouveaux services d'enseignement caractérisés par l'augmentation du temps de présence des professeurs dans les établissements scolaires en les passant de 18 heures d'enseignement pour un certifié à 26 heures de présence soit 18 heures de cours et 8 heures de fonctions éducatives;

◆ moduler ces propositions en les rendant obligatoires pour les professeurs de lycée et collège nouvellement recrutés et en laissant le choix aux professeurs déjà en place.

Le SNALC de Picardie dit NON à cette nouvelle définition de la mission du professeur et à l'allongement du temps de présence: Comment et quand les professeurs vont-ils préparer leurs cours? Quand vont-ils corriger leurs copies? Comment ne pas comprendre qu'une heure de cours n'est pas égale à une heure de travail dans un bureau? Nous exigeons le maintien de nos statuts.

Deuxième axe: renforcer la politique des cycles:

Trois cycles sont prévus pour la scolarité obligatoire:

- le cycle d'apprentissage: grande section de maternelle, CP, CE1 (3 à 7 ans)
- le cycle d'approfondissement: CE2, CM1, CM2, 6ème (8 à 11 ans)
- le cycle de diversification: 5ème, 4ème et 3ème (12 à 14 ans).

L'objectif annoncé est d'atténuer les ruptures entre l'école et le collège en intégrant les classes de sixième dans les écoles! La rupture se fera entre la 6ème et la 5ème.

Le SNALC de Picardie dit NON à ce recul que représente la mise en place de tels cycles et la régression que connaîtraient les élèves de sixième. La rupture entre l'école et le collège, même si elle est délicate à gérer pour les élèves, est nécessaire.

SNALC Picardie

Revue de presse

Hervé HAMON, grand «spécialiste» du système éducatif, après avoir écrit il y a 20 ans le fameux **«Tant qu'il y aura des professeurs»** récidive cette rentrée avec son nouvel ouvrage **«Tant qu'il y aura des élèves»**. Son constat: l'école reste «une machine à trier», une «raffinerie» où sont séparés les «bons» des autres élèves. A lire pour le plaisir (sans plus)!
Le Monde du 1er septembre

Dans *le Monde de l'éducation de septembre*, François FILLON réaffirme une nouvelle fois que **«l'autorité est devenue pour les enseignants une conquête permanente».** Ce qui était implicite avant devient maintenant un champ de bataille journalier. Remarquez, avec 26 heures de présence, la bataille durera plus longtemps et nos chances de réussite seront plus fortes.

Avis à François FILLON dans *Le Monde du 15 septembre* avec le cri d'alarme d'un enseignant: **«droit au redoublement, orientation vers les CAP dès la fin de la cinquième, classes spécialisées en collège»**: si le Ministre ne comprend pas, c'est désespérant!

Selon une étude publiée le *6 septembre 2004 dans Le Monde*, la taille des classes peut être décisive pour la réussite des élèves. **Depuis le temps que le SNALC le dit!**

ATTENTION:

DATE LIMITE DES CANDIDATURES:

HORS-CLASSE,

CLASSE EXCEPTIONNELLE,

LISTE d'APTITUDE AGREGE

02 DECEMBRE

Troisième axe: créer de nouvelles catégories de disciplines:

Trois grands groupes de disciplines sont proposées aux élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire:

◆ les enseignements obligatoires, «socle commun de l'indispensable» constitués de:
- la maîtrise de la langue et du discours (ex-français)
- les opérations mathématiques (ex-maths)
- l'éducation à la vie en commun (un loft ou l'éducation du citoyen?)
- l'anglais de communication internationale (adieu Kipling))
- la maîtrise des technologies de l'information (vive Internet)

◆ les enseignements obligatoires moins fondamentaux seraient:
- les sciences (physiques et SVT?)
- humanités (ex histoire géographie!)
- le travail manuel ! (retour aux TME et EMT: quels progrès!)
- la technologie
- l'Education Physique et Sportive
- la découverte des métiers et de l'entreprise
- la langue vivante 2
- les arts

◆ les enseignements optionnels dont le but est de permettre la diversification des parcours à partir de la classe de cinquième: on y trouve en vrac: maths, lettres, sciences, humanités, technologie et découverte des métiers et de l'entreprise, travail manuel, langues vivantes 1 et 2, langues anciennes, EPS, art (où est l'éducation musicale?)

Le SNALC ne peut que regretter cette nouvelle organisation où les disciplines ont tendance à disparaître aux profits d'entités confuses (les humanités!) qui conduisent inévitablement au retour à la bivalence des professeurs et pourquoi pas à la polyvalence comme les professeurs des écoles. Rappelons que le collège n'est pas l'école et que ce qui fonctionne à l'école ne fonctionnera pas automatiquement au collège!

QUATRIÈME AXE: spécialiser davantage les lycées:

◆ la diversification commencerait plus tôt au lycée dès la classe de seconde avec la mise en place de filières;

◆ le maintien des trois filières: générale, technologique et professionnelle avec subdivision en séries à l'issue de la seconde (L, ES, S, STT, STI)

◆ le nouveau statut du lycéen professionnel avec une proposition de rémunération correspondante aux activités en entreprises (payer les élèves pour les motiver!)

Le SNALC constate que le lycée semble moins touché par les projets de réforme mais demande des précisions.

Nouvelle classe de troisième à la rentrée 2005.

Le **Bulletin Officiel numéro 28 du 15 juillet 2004** abroge l'actuelle organisation de la classe de troisième définie par l'arrêté du 26 décembre 1996 pour mettre en place de nouveaux horaires:

◆ **enseignements obligatoires:** français (4h30), mathématiques (4h), LV1 (3h), histoire-géographie éducation civique (3h30), SVT (1h30), physique-chimie (2h), technologie (2h), arts plastiques (1h), éducation musicale (1h), EPS (3h), LV2 (3h) soient: 28h30

◆ **enseignements facultatifs**: découverte professionnelle ou LV2 (régionale ou étrangère) ou langue ancienne (latin, grec): 3 heures pour chaque enseignement mais certains élèves peuvent prendre 6 heures de découverte professionnelle s'ils ne suivent pas l'enseignement obligatoire de la LV2.

Le **module de découverte professionnelle** vise à offrir aux élèves «une ouverture sur le monde professionnel et une aide à la poursuite de leur réflexion sur l'orientation» (article 2). Il est **porté à 6 heures pour les élèves en grande difficulté et en situation de décrochage scolaire** à la fin du cycle central. Si le nombre d'élèves qui suivent le module de six heures permet la constitution d'une classe, celle-ci est implantée plutôt en **lycée professionnel.**

Martial CLOUX

Directeur de publication: Alain DELVAL 11, rue Rousseau 80090 AMIENS - Certificat d'inscription à la commission paritaire n° 0608 S 06537 IMPRIMERIE: LEGRAND Saint Quentin

Éditorial ... suite

Passons au deuxième panneau de cet harmonieux diptyque : **le rapport THELOT**, puisque ledit rapport " confidentiel à grande diffusion " (sic !), a fini par être ... diffusé, après bien des atermoiements et bien des incertitudes.

Disons tout net qu'il ne s'agit **en rien** d'une synthèse des 15.000 débats sur l'Avenir de l'école (Luc FERRY en avait annoncé 100.000, mais bon ... passons) mais purement et simplement des **propositions personnelles de l'insubmersible Claude THELOT et de ceux de son équipe non démissionnaires**, trop heureux de pouvoir essayer de faire croire - mais qui les croira ? - que leurs fantasmes pédagogistes ont reçu l'onction démocratique.

Vous trouverez pages 2 et 3, conçue par Martial CLOUX, président du SNALC Picardie, une synthèse, elle claire et précise, ... de cette prétendue synthèse THELOT. Nous remercions très vivement notre collègue de nous avoir autorisés à reprendre ici ces deux excellentes pages *in extenso*.

Est-il besoin de préciser que le SNALC Créteil partage totalement cette analyse du SNALC Picardie, et ces commentaires ?

Quant à l'analyse et aux commentaires du ministre François FILLON ils sont eux aussi - pour l'instant ... - en ... totale opposition avec les propositions du citoyen THELOT ... Comprenne qui pourra ...

LOLF et THELOT sont montés en bateau : il n'est plus question de faire tomber LOLF ... Reste THELOT ...

Gérard TAFFIN

UN BILAN OFFICIEL DE LA RENTREE

C'est le 19 octobre que le recteur a présenté aux syndicats, dont le SNALC, un bref premier bilan de rentrée ... " Son " bilan ...

Les effectifs d'élèves reculent fortement en collèges (moins 2652), ils progressent en lycées généraux et techniques (plus 286) et surtout en lycées professionnels (plus 967)

Le rectorat a ... anticipé la LOLF (voir l'édito !) : 3.095 entretiens de situations avec établissements,

Pas de problèmes de voile dans l' académie selon le recteur : 3 cas seulement à déférer en conseil de discipline, et un seul recours en référé, auprès du Tribunal Administratif de Lagny

952 actions de remobilisation (sic) retenues, 470 actions au titre du Français Langue Étrangère, 610 pour les repréparations à examen.

La fierté du rectorat ? Le mouvement des personnels aurait été achevé et " bien achevé "dès le 22 juillet. Est-il besoin de dire que les syndicats n'ont pas partagé cet optimisme, avec les centaines de contractuels laissés sur le carreau sans même le chômage fin septembre, les MI-SE encore non payés, ou le nombre de remplaçants inchangé pour beaucoup plus d' enseignants à remplacer !

Christian PELLETIER

En direct du rectorat ...

Les commissions paritaires académiques **de requêtes en révision des notes administratives 2004** se sont tenues ... - enfin ! - à la mi octobre.

Comme à l'habitude, la très forte majorité des requêtes qui s' appuyaient sur Très Bien aux trois " pavés ", et sur une appréciation au moins positive du chef d'établissement, ont obtenu l' augmentation prévue officiellement ...

Donc + 0,50 pts jusqu'à 39, ou + 0,10 pts au delà de 39, chaque fois que le chef d'établissement s'était montré moins "généreux ".

Même si le rectorat a quelquefois " lésiné " à des 0,10 en dessous de 39 ! Même si des collègues à trois Très Bien et à bonne appréciation certes progressent, mais restent ... en dessous de la note moyenne de leur échelon !

Vous allez prochainement (dès cette année 2005 ?) passer à un nouveau mode de notation, sur " objectifs " fixés avec (disons plutôt ... par) le chef d'établissement (voir l'éditorial ...), après entretien de bilan très détaillé sur la réalisation ou non de ces objectifs (voir toujours l'éditorial) au moins tous les deux ans - le changement de notation passant d'ailleurs éventuellement hélas à seulement tous ces deux ans. Le SNALC doute fort qu'il s'agisse là d'un progrès !

Jean-Claude GOUY

SNALC CSEN

4, rue de Trévise - 75009 PARIS
☎ 01.47.70.00.55

N'oubliez pas que vous pourrez déduire 50 % de votre cotisation du montant de vos impôts pour l'année de référence

❒ Adhésion
❒ Renouvellement

Fiche à renvoyer, avec le chèque correspondant (à l'ordre du SNALC) à votre Trésorier académique (voir ci-dessous)

Académie .....

❒ M.
NOM ❒ Mme .....
❒ Melle

Prénom .....

Nom de jeune fille .....

Date de naissance |_|_| |_|_| 1 9 |_|_|

Adresse .....

.....

|_|_|_|_|_| .....

Tél. |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Fax |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Courriel .....

Grade ..... Discipline .....

Echelon ..... Depuis le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Stagiaire ❒ IUFM ❒ en situation, ancien grade .....

Formateur ❒ IUFM ❒ GRETA

Enseignement ❒ en CPGE ❒ en STS

CNED : ❒ Détaché ❒ Réadaptation ❒ Réemploi ❒ Délégation ponctuelle

❒ temps complet ❒ mi-temps ❒ temps partiel, fraction : .....

❒ poste fixe ❒ T.Z.R.

❒ cotisation couple avec M. .....

Si T.Z.R. : Z.R. de .....

Et de rattachement .....

|_|_|_|_|_| .....

Etablissement d'exercice : code |_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom .....

.....

|_|_|_|_|_| .....

❒ Sensible ❒ PEP ❒ ZEP ❒ Plan violence ❒ PEP IV

Académie de l'année précédente : .....

❒ **cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) S1 de votre établissement**

Cotisations 2004-2005

Ech	Agr		Bi-Ad	Cert, P EPS PLP, CPE		PEGC, ChE EPS (+ AE & Ch Ens)			MA
	H Cl + Ch Sup	Cl norm		H-Cl	Cl norm	Cl Except	H Cl	Cl N + AE & CE	
1	185	130	127	161	122	178	155	101	122
2	189	147	137	172	131	185	159	103	131
3	191	159	144	177	137	186	165	125	137
4	193	165	148	179	142	187	169	130	142
5	197	171	158	187	148	193	177	136	148
6	201	177	162	191	158		183	143	157
7		180	167	193	161			146	160
8		186	174		169			156	164
9		191	177		173			160	
10		194	182		177			163	
11		197	187		184			168	

IUFM, Assistants d'Education, Contractuels, Vacataires, MI-SE : 30

Etranger, DOM-TOM : majoration de 17 euros pour envoi par avion

La cotisation comprend l'abonnement à la *Quinzaine* et son envoi à domicile.
Prix au numéro : 8 € - **Abonnement** 1 an : 101 €

- **Mi-temps, temps partiel, CPA** : 75 % de la cotisation correspondante*.
- **Couples** : remise de 40 % sur la cotisation la plus élevée*.
- **Congé parental, Disponibilité, CFA, Retraités** : 101 €.
- **Catégories non mentionnées** : consulter le trésorier académique.

** Les diverses réductions ne sont pas cumulables. Pas de cotisation inférieure à 101 €.*

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

ACADEMIE	POUR JOINDRE LE S 3	POUR PAYER VOTRE COTISATION
AIX MARSEILLE	snalc.aix-marseille@laposte.net Tél 04.91.46.54.98	SNALC - M. ANASTAY 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille
AMIENS	T-Fax 03.23.59.53.64 - T. 03.22.46.75.66 martial.cloux@wanadoo.fr	SNALC - M. FLEURY - Le Clos du Haras 42, av. des Sangliers - 60300 Senlis
BESANCON	m.houel@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95	SNALC - S3 de Besançon 10, rue du Grand Grésil - 70000 Vesoul
BORDEAUX	snalc-bx@tiscali.fr Tél-Fax 05.56.89.83.38	SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux
CAEN	snalc.bn@wanadoo.fr Tél-Fax 02.33.27.73.32	SNALC - M. BUHOT 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux
CLERMONT FERRAND	clermont-fd.snalc@libertysurf.fr Tél 04.70.43.80.25 Fax 04.70.43.86.02	SNALC - M. PASSIGNAT Verneuil en Bourb. - 03500 St-Pourçain
CORSE	Tél 04.95.21.01.69 Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. OLMETA Quartier Tettola - 20217 Saint-Florent
CRETEIL	snalc-creteil@wanadoo.fr Tél-Fax 01.64.37.20.02	SNALC - M. VATIN 93, av. Mendès France - 94880 Noiseau
DIJON	snalc-dijon@wanadoo.fr Tél-Fax 03.80.45.50.12	SNALC 9, rue du Petit Bernard - 21000 Dijon
GRENOBLE	elisabethdufour@wanadoo.fr T-Fax 04.74.88.06.28 & 04.74.88.07.30	SNALC - 440, chemin du Lancelot 38110 Dolomieu
LILLE	snalclille@voila.fr Tél-Fax 03.21.56.39.02	Mme LECLERCQ - 92, rue Faidherbe 59260 Hellemmes
LIMOGES	marby@club-internet.fr Tél 06.10.80.77.88 & 06.61.95.43.10	SNALC - M. SAILLOL 6, rue Corot - 23200 Aubusson
LYON	snalc.lyon@wanadoo.fr T-Fax 04.74.01.72.85 & 04.72.33.21.16	SNALC - Mme GUALCO 6, ch. du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire
MONTPELLIER	snalcmon.president@free.fr Tél 04.66.57.59.87	Mme CELMA - 3, rue de l'Alzina 66500 Ria - snalcmon.tresorier@free.fr
NANCY METZ	snalc.lorraine@free.fr T-Fax 03.83.36.42.02 & 03.83.41.13.70	SNALC 3, av. du XX^{e} Corps - 54000 Nancy
NANTES	snalc-nantes@wanadoo.fr Tél-Fax 02.28.15.93.45	SNALC - 23, av. de la Haye aux Bonshommes - 49240 Avrillé
NICE	SNALC-NICE@tele2.fr Tél 06.83.51.36.08 Fax 04.93.74.67.24	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus
ORLEANS TOURS	snalc.orleanstours@wanadoo.fr Tél-Fax 02.38.54.91.26	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais
PARIS	snalc.paris@club-internet.fr Tél 01.48.42.04.40 Fax 01.48.42.02.50	Mme GOBERT - SNALC Paris 63-65, rue Amiral Roussin - 75015 Paris
POITIERS	toufickayal@wanadoo.fr Tél 05.49.56.75.65 & 05.49.50.94.43	Mle LA DROUCPEET - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort
REIMS	denis.legaut@wanadoo.fr Tél-Fax 03.26.82.52.65	SNALC 1, bd Victor Hugo - 51100 Reims
RENNES	snalcarmor@aol.com Tél 02.96.78.29.12 Fax 02.96.78.28.80	M. ROBREAU 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan
LA REUNION	snalc.reunion@wanadoo.fr Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. CHOTIA - SNALC 375, rue Mal Leclerc - 97400 St-Denis
ROUEN	snalcrouen@yahoo.fr Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	Mme VIGARIE - 295, rue de l'Eglise 76230 Bois-Guillaume
STRASBOURG	snalc.alsace@wanadoo.fr Tél 03.88.82.99.58 & 06.83.29.12.45	Mme SUTTER 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein
TOULOUSE	pierre.pueyo@wanadoo.fr Tél-Fax 05.34.41.67.19	M. VANSOËN Gachoutet - 31190 Auribail
VERSAILLES	snalc-versailles1@libertysurf.fr Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	Mme MASSELIN - SNALC Versailles 63-65, rue Amiral Roussin - 75015 Pari
C.N.E.D.	gesper@snalc.fr Tél 01.47.70.00.55 Fax 01.42.46.26.60	SNALC-CSEN 4, rue de Trévise - 75009 Paris
ETRANGER OUTRE-MER	ourmet@noos.fr Tél-Fax 01.47.05.36.87	SNALC-CSEN 4, rue de Trévise - 75009 Paris

LA VALSE HESITATION DU LUNDI DE PENTECÔTE !!!

Visiblement empêtrés dans l'absurde décision de faire travailler le vil peuple le Lundi de Pentecôte, brillante idée soufflée au premier ministre un beau jour de post canicule par un obscur énarque de Matignon, tous les recteurs de France ont reçu consigne de faire aux syndicats l'insigne honneur de les consulter tardivement certes mais dare dare sur la dite mort du Lundi de Pentecôte.

Inutile de dire que nous avons bien entendu refusé de cautionner cette mascarade, dans laquelle on tentait de nous " mouiller ", et que nous avons, tout au contraire, fait part au recteur de Créteil de notre protestation, au nom des collègues :

" *Monsieur le recteur,*

Par courrier du 6 octobre, vous nous demandez un avis, avant le 26 octobre, sur la journée dite " de solidarité " envisagée pour le Lundi de Pentecôte 2005.

En premier lieu, alors qu'aucun avis n'a jamais été demandé à quiconque, dans les délais utiles, c'est-à-dire avant le vote de la loi du 30 juin 2004, et alors qu'aucune consultation n'a été engagée au Conseil supérieur de l'éducation, pourtant compétent en matière de calendrier scolaire, il nous semble très regrettable d'être aussi tardivement sollicités.

En second lieu, il nous paraît désolant d'être consultés au sujet du Lundi de Pentecôte, qui est, de toute évidence, la pire des dates qui pouvait être envisagée ... : nombreux tournois sportifs, très nombreuses compétitions de jeunes (UNSS ou clubs), multiples assemblées générales ou réunions associatives, y compris d'associations éducatives, voyages scolaires programmés de très longue date, réunions familiales, absentéisme scolaire massif à redouter ...

Inopportunité encore plus forte pour l'académie de Créteil, puisqu'au calendrier scolaire 2004/2005 elle ne connaît de jour férié supplémentaire hors vacances ni pour le Premier Mai, ni pour l'Ascension ...

Par ailleurs, nous ne voulons pas croire qu'il s'agirait simplement, en demandant ainsi notre avis au dernier moment, d'essayer d'associer, en fin de compte, les organisations syndicales à la responsabilité d'une décision malencontreuse et incongrue, qui fait, contre elle, la quasi unanimité des personnels.

Même si le lundi de Pentecôte nous paraît être la date la plus déplorable, nous ne proposerons donc aucune autre date, et nous vous ferons simplement part de notre opposition à toute date de suppression de jour férié, quelle qu'elle soit.

Jean-Claude GOUY "

Et pendant ce temps le ministère refuse pour les mutations toute priorité aux collègues en charge de parents très malades et très âgés ! Où est la cohérence ? Où est la justice ?

12 HEURES POUR LES AGREGES
15 HEURES POUR LES CERTIFIES
Une demande réaliste ... à l'heure de la R.T.T. pour tous !

LA DESTRUCTURATION DES HORS CLASSE ...

Il se confirme, hélas, même si tout n'était pas encore définitif au moment du " bouclage " de ce numéro spécial, même si le SNALC et les autres organisations syndicales unies continuaient à batailler auprès du ministre, que **tout va changer dès cette année**, à votre détriment, **pour l'accès aux Hors Classes Certifiés, Professeurs EPS, PLP, CPE** ...

Il n'y a plus de candidatures ! Le recteur promeut qui il veut, sur recommandation (et pré sélection ?) des chefs d'établissement (tiens !, on revient à ce que vous annonçait l'édito !) et des inspecteurs régionaux.

Il n'y a plus de barème, et surtout plus de barème national unifié. Chaque recteur retient et bonifie comme il l'entend un catalogue de critères où l'esbroufe, l'"investissement dans l'établissement et le social", l'avis du chef d'établissement (re édito !), le pseudo pédagogisme, éliminent bien entendu systématiquement les diplômes, les concours, la maîtrise de sa discipline ...

LE MOUVEMENT 2005

Vous avez reçu tous les détails des barèmes, des modalités, du calendrier de ce Mouvement, et la fiche syndicale SNALC, par la *Quinzaine* SNALC *spéciale mutations* du 1er novembre.

Attention : si vous déposez un dossier complémentaire de demande de **priorité médicale**, le calendrier est terriblement *accéléré et avancé* !

Votre dossier médical *complet* est à remettre *dès le 17 décembre.*

Les médecins rectoraux et le recteur sont censés étudier les dossiers pendant les vacances de Noël.

Les groupes de travail où siège le SNALC trancheront *dès le 4 janvier* ! Contactez nous donc *impérativement avant les vacances de Noël ...*

ATTENTION

MUTATIONS, MOUVEMENTS SPECIFIQUES Y COMPRIS :
SAISIE SUR INTERNET
AU PLUS TARD
LE 10 DECEMBRE

CONFIRMATIONS PAPIER, JUSTIFICATIFS, DOSSIERS MEDICAUX :
AU PLUS TARD
LE 17 DECEMBRE

Consultez SNALC Internet !

www.snalc.fr
l'information immédiate
en permanence

info@snalc.fr
les réponses rapides
à vos questions personnelles

snalc-creteil@wanadoo.fr
vos messages
au SNALC Créteil